



## **Paris lance le plus grand programme en France de rénovation thermique de l'habitat privé**

**Célia Blauel et Ian Brossat, adjoints à la Maire de Paris, et François Dagnaud, Maire du 19e, ont lancé mercredi un vaste plan de rénovation énergétique et environnementale des immeubles privés du 19e. Objectif : réduire la facture énergétique des habitants.**

La Ville de Paris s'est engagée à réduire de 25%, d'ici à 2020, les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques de son territoire. L'Opération d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB) lancée dans le 19e arrondissement contribue à réduire la consommation énergétique des logements privés.

### **Dispositif unique en France**

L'OPATB19 est le plus grand programme en France d'encouragement à la réhabilitation thermique pour les immeubles privés, tout type de bâti confondu. C'est la première fois à Paris qu'une OPATB est menée à l'échelle d'un arrondissement : près de 55.000 logements sont concernés.

### **Accompagnement « sur-mesure »**

Pendant 6 ans, les propriétaires bénéficieront d'un accompagnement personnalisé du PACT, l'association spécialisée qui anime l'opération pour le compte de la Ville. Des conseillers thermiques les aideront dans le suivi du projet, les orienteront dans la sélection des professionnels, animeront les réunions de projet et mobiliseront les financements.

### **Programme en 3 étapes**

Les propriétaires intéressés par le dispositif déposeront un dossier de candidature auprès la Ville de Paris, témoignant de la mobilisation de la copropriété et de l'opportunité d'engager un programme de rénovation énergétique. Les immeubles retenus bénéficieront d'un accompagnement personnalisé d'un conseiller thermique pour les étapes suivantes. Il réalisera avec eux un diagnostic global de l'immeuble, puis les travaux seront mis en œuvre.

### **Aide financière exceptionnelle**

Dans le cadre de ce dispositif, la Ville de Paris crée une aide supplémentaire pour l'isolation thermique par l'extérieur et l'amélioration du cadre de vie des copropriétés : aménagement des espaces communs, création d'espaces végétalisés, accessibilité à tous des immeubles, etc.

Le 30 septembre, une réunion publique à la Mairie du 19e présentera le programme aux habitants. Ils pourront aussi se renseigner sur [www.opatb19.paris.fr](http://www.opatb19.paris.fr).